

ANNEXE 6 - RÉPARTITION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE DELEGATAIRE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

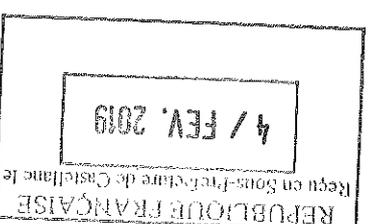
Code	Précis	Travaux d'entretien (responsabilité de la collectivité)	Travaux de renouvellement (responsabilité du délégataire)	Travaux de renouvellement réalisés par le délégataire à ses frais	Travaux de renouvellement réalisés par la collectivité à ses frais
------	--------	---	---	---	--

EQUIPEMENTS

- ensemble des graissages, vidanges et vérifications périodiques nécessaires
- entretien et vérification au moins annuelle de l'état des pompes (débit et pression et conformité aux caractéristiques de l'équipement)
- peinture des parties métalliques
- surveillance et nettoyage des installations
- remplacement de pièces défectueuses des appareils, de fusibles, roulements, clapets et garnitures d'usure
- réparation des installations électriques, incluant les câblages
- autres réparations électromécaniques réalisables sur site
- vérification et étalonnage des appareils de mesure et de régulation
- contrôle réglementaire des appareils des appareils électriques, de levage et sous-pression
- remplacement complet d'un appareil ou d'une installation, tel qu'une pompe, un moteur, un transformateur, une armoire électrique ou de commande, horloges, enregistreurs, analyseurs, et autres appareils, quel que soit leur emplacement (poste de relèvement, etc.)
- remplacement des accessoires hydrauliques
- renovation complète de ces appareils ou installations incluant le remplacement d'un élément essentiel à leur fonctionnement, tel que rebobinage d'un moteur
- autres interventions nécessitant le transport de ces appareils en usine

Toute opération de renouvellement

Neant



Catégorie	Détails	Travaux d'entretien (responsabilité totale du Délegataire)	Travaux de renouvellement	Travaux de renouvellement réalisés par le Délegataire à ses frais	Travaux de renouvellement réalisés par la Collectivité à ses frais
<p>Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesures, anti-intrusion, informatiques, accessoires électroniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> toutes les interventions de vérification du bon fonctionnement et de dépannage de ces équipements programmation, réglages, essais, vérifications périodiques et réparations de ces équipements remplacement des petits accessoires et des capteurs mise à jour des logiciels en fonction des modifications d'équipements ou de l'évolution de la technologie vérification et étalonnage des appareils de mesure et de régulation 	<ul style="list-style-type: none"> remplacement de l'ensemble d'un système, quel que soit son emplacement (poste de relèvement,...) remplacement d'un logiciel en fonction des modifications d'équipements ou de l'évolution de la technologie 	<p>Toute opération de renouvellement</p>	<p>Néant</p>	

GENIE CIVIL

<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage des ouvrages et de leurs abords immédiats • peintures intérieures des ouvrages de génie civil quelle que soit la surface • peinture des portes et huisseries • réparation des éclats de béton • réfection localisée des revêtements, enduits, d'étanchéité, des toitures et de la voirie (dans le périmètre des ouvrages) quelle que soit la surface • réfection localisée de la voirie et des voies d'accès • élimination des tags • remplacement des huisseries, serrures, gîlles d'aération, vitres cassées, portes, fenêtres, portails • curage périodique des postes de relevement et de refoulement, 	<ul style="list-style-type: none"> • peintures extérieures des ouvrages de génie civil • réfection de voirie revêtu à l'intérieur des installations déléguées 	<p>Néant</p>	<p>Toute opération de renouvellement</p>
--	---	--------------	--

GENIE CIVIL

<p>Accessoires du génie civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • remplacement de caillaboits sur une surface inférieure à 10 m² • remplacement d'échelles • remplacement de garde-corps quelle que soit la longueur • réfection de clôtures quelle que soit la longueur • entretien, réparation, peintures des équipements hydrauliques et accessoires • maintien en état des systèmes de protection contre l'intrusion des insectes aux aérations des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • remplacement de caillaboits sur une surface supérieure à 10 m² • remplacement des tampons et capots d'accès • renouvellement complet des canalisations, appareils de robinetterie et accessoires hydrauliques installés à l'intérieur postes de relèvement, bassins d'orage, déversoirs d'orage, etc. 	<p>Toute opération de renouvellement</p>	<p>Néant</p>
-----------------------------------	--	--	--	--------------

Catégorie	Détails	Travaux d'entretien (responsabilité relative du Bâtisseur)	Travaux de réfection (responsabilité)	Travaux de renouvellement réalisés par le Bâtisseur à son frais	Travaux de renouvellement réalisés par le Collecteur à son frais
CANALISATIONS ET OUVRAGES ACCESSOIRES		<ul style="list-style-type: none"> surveillance générale des réseaux curage préventif des réseaux curage curatif en cas de mauvais fonctionnement du réseau et des branchements, en particulier les désobstructions, réparation, remplacement ou réhabilitation d'un élément de canalisation d'une longueur inférieure à 6 mètres linéaires, nettoyage des ouvrages accessoires autant que nécessaire, dératisation, réfection localisée des branchements, regards et des boîtes de branchement, y compris tampons et cadres, calage ou remplacement des tampons pour éviter leur battement, réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations d'entretien du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> déplacement de canalisations remplacement complet de plusieurs regards d'un même tronçon remplacement des dessableurs remplacement ou réhabilitation d'une canalisation sur une longueur supérieure à 6 mètres linéaires, en particulier les opérations de chemisage réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations de renouvellement du réseau 	Néant	Toute opération de renouvellement

BRANCHEMENTS

- surveillance de la partie du branchement sous domaine public, recherche d'infiltration d'eaux claires parasites et réparation
 - remplacement partiel d'un branchement, y compris remplacement de la seule prise en charge. Toutefois, en cas d'intervention sur un branchement en plomb ou en acier nécessitant un terrassement (y compris sur le collier de prise en charge), le Déléguataire procédera au renouvellement du branchement
 - remplacement ou réhabilitation de la totalité d'un branchement
 - rénovation définitive de voirie consécutive aux opérations de renouvellement de branchements ou compteurs
 - mise à niveau des bouches à clé, pour les rendre toujours accessibles
 - réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations d'entretien de branchements
 - les travaux de fouille et de remblais en propriété privée rendus nécessaires par ces interventions
- Renouvellement isolé de branchement (et réfection de voirie correspondante)
- Campagne de renouvellement des branchements d'un même tronçon

Catégorie	Affecté	Travaux d'entretien responsabilité terrain de prérogative	Travaux de maintenance	Travaux de renouvellement responsabilité des services de l'équipement	Travaux de renouvellement responsabilité des services de l'équipement
ESPACES VERTS					
		<ul style="list-style-type: none"> • entretien non chimique des espaces fleurs, y compris toute plantation • arrosage des espaces fleurs, du gazon, des espaces enherbés, des arbustes et des haies et entretien du système d'arrosage • tonte du gazon et des espaces enherbés • taille des arbustes et des haies • désherbage non chimique des allées • réparation des systèmes d'arrosage • entretien des espaces sablés par désherbage non chimique 	<ul style="list-style-type: none"> • renouvellement des systèmes d'arrosage • plantation de gazon y compris préparation quelle que soit la surface • remplacement des haies quelle que soit la longueur 	Néant	Toute opération de renouvellement

